

L'économie solidaire: une possibilité de relance de la construction européenne ?

Eric DACHEUX, Daniel GOUJON

Professeur des Universités en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Clermont-Ferrand,
dacheux.perso@orange.fr

Maître de Conférences en Science économique, Université Jean Monnet, Saint-Etienne
daniel.goujon@univ-st-etienne.fr¹

Résumé : L'Union européenne est en crise. Crise économique bien sûr, mais aussi crise politique (le nouveau traité n'est toujours pas adopté) et crise symbolique : les citoyens se désintéressent ou pire se méfient d'une Europe qui n'a plus de projet clair à l'heure où la récession alimente tous les pessimismes. Dès lors, ne convient-il pas d'associer au projet européen un renouveau d'ampleur des activités économiques et des modes de régulation pour qu'il puisse s'inscrire dans un horizon d'espoir ? Notre hypothèse est que l'économie solidaire peut contribuer à l'émergence d'un tel projet, offrant à la fois de nouvelles marges de manœuvre socio-économiques aux citoyens européens et une utopie mobilisatrice. Ce texte se déroulera en quatre temps. Dans une première partie, nous décrirons l'épuisement du paradigme libéral et les limites du paradigme keynésien qui ont inspiré les démocraties européennes. Dans un deuxième temps, nous nous efforcerons de démontrer la nécessité et la possibilité théorique de fonder un nouveau paradigme.

¹ Avec la collaboration de Jacques POISAT, Maître de Conférences en science économique, Université Jean Monnet, Saint-Etienne.

Dans un troisième temps, nous illustrerons cette possibilité en revisitant, à la lumière des initiatives solidaires européennes, trois notions économiques clés : la production de valeur, la distribution des richesses et les règles de l'échange. Enfin, dans un dernier temps, nous nous efforcerons de montrer en quoi l'économie solidaire, qui fait de la délibération entre égaux le meilleur moyen d'allouer toutes les ressources y compris économiques, peut contribuer à sortir la construction européenne de l'impasse actuelle.

Mots-clés : Economie solidaire, Union européenne, démocratie, délibération

The solidarity economy: a possible revival of the European Union?

Abstract: The European Union is in crisis. Economic crisis, but also political crisis and symbolic crisis: the citizens distrust Europe which does not have clear project anymore. Our hypothesis is that the solidarity economy can contribute to the emergence of a new European, clear and mobilizing project. A project offering new socioeconomic perspectives to the European citizens and an attractive utopia. This text will take place in four phases. In a first part, we shall describe the exhaustion of paradigm liberal and the limits of paradigm keynesian. Secondly, we shall try hard to demonstrate the theoretical possibility of establishing new one paradigm. In the third time, we shall illustrate this possibility by revisiting, in the light of the European solidarity initiatives, three economic notions keys. Finally, in a last time, we shall try hard to show in what the solidarity economy, which makes some deliberation between equals the best means assign all resources, can contribute to bring)out the European construction of the current impasse.

Keywords: Solidarity economy, European Union, Democracy, Deliberation

L'Europe est en crise. Crise politique, crise économique et crise symbolique. L'Union a beau avoir tous les symboles d'un Etat (drapeau, hymne, etc.), elle ne symbolise pas un destin commun pour la majorité des citoyens. Selon les enquêtes eurobaromètres, seulement 3% des citoyens de l'UE se sentent européens. Plusieurs raisons expliquent ce déficit symbolique comme l'absence de médias généralistes de masse (Fossum Schlessinger, 2008), la mise en place tardive d'une politique de communication institutionnelle à l'échelle de l'UEE (CEES, 2007) ou la montée des communautarismes. Mais, une explication nous paraît centrale, l'absence d'un projet politique collectif mobilisateur : une fois la paix obtenue, l'Union européenne n'a

pas su bâtir une nouvelle utopie, ce que résumait la célèbre formule de Jacques Delors « on ne fait pas rêver avec un taux de croissance ». A fortiori avec un taux de décroissance, puisque après une décennie où l'UE a crée de la richesse sans néanmoins pouvoir enrayer la montée des inégalités et des exclusions, elle connaît aujourd'hui, comme l'ensemble de l'économie mondiale, une phase aiguë de récession. Récession qui aurait pu donner l'occasion à l'UE d'acquérir une légitimité politique si elle avait pu proposer un véritable plan d'action à l'échelle des 27. Or, tel n'est pas le cas et si l'UE a su maintenir un minimum de cohésion, elle n'a pas pu mettre en place une politique économique commune susceptible de redonner espoirs aux citoyens européens. Ceux-ci confrontés à cette crise économique sans précédent, à la panne institutionnelle de l'UE qui frappe la construction européenne depuis les très douloureuses négociations du traité de Nice (2001), se défient de la construction européenne comme en témoignent les Non français et néerlandais de 2005, le non Irlandais de 2008 et le taux d'abstention record en juin 2009 (59,4 % d'abstention en France) aux élections du Parlement européen.

Ces trois crises, c'est en tout cas l'hypothèse centrale de ce texte, sont liées. Toute société est en effet un « ensemble des ensembles » (Braudel, 1979). Pour sortir de la crise que traverse l'UE, il convient donc de proposer un nouveau modèle économique s'inscrivant dans un projet politique global susceptible de mobiliser les citoyens européens. Nous pensons que l'économie solidaire qui est tout à la fois, un projet politique (démocratie participative), une réalité économique (l'ensemble des initiatives économiques de la société civile visant à tisser du lien social) et une utopie revendiquée (réencastrer l'économie dans le politique) est une voie – injustement ignorée – susceptible de permettre à l'Union européenne de sortir de la crise. Une telle hypothèse n'est possible que dans une perspective pluridisciplinaire cherchant à articuler, l'économique, le politique et le symbolique tout en assumant la part de normativité inhérente à la recherche en sciences sociales. En effet, si, dans une perspective positiviste défendue par K. Popper (1959), le chercheur et la réalité sont deux éléments distincts, dans une perspective relativiste soutenue par P. Feyerabend (1979) les chercheurs sont des observateurs qui « perturbent l'observation ». L'acte même de connaissance modifie le phénomène observé. Mais le chercheur en sciences sociales est aussi un « sujet parmi les sujets » si bien que « l'on ne peut au premier degré exclure ni l'observateur ni le sujet » (Morin, 1994 :302). Participant à la construction sociale qu'elles entendent décrire, les sciences sociales sont également produites par des acteurs ayant des convictions. Convictions que l'observateur peut tenter de mettre entre parenthèses, mais qui resurgissent inévitablement puisque l'observateur ne peut pas faire totalement abstraction du sujet. Dès lors, plutôt que de se réfugier derrière une confortable « neutralité axiologique », nous faisons nôtre la position d'Alain Caillé : les sciences sociales doivent satisfaire à quatre impératifs « à la fois irréductibles et interdépendants : un impératif empirique, celui d'observer et de décrire la réalité; un impératif explicatif, celui de mettre en œuvre, autant que faire se peut, le principe de

causalité; un impératif compréhensif, ou herméneutique, ou encore dialogique, qui enjoint de traduire les causes en raisons, motifs ou en sens; et enfin un impératif normatif, celui de contribuer à une plus grande réflexivité éthique et normative » (Caillé, 1999 : 317).

C'est dans ce cadre épistémologique que nous inscrivons notre travail qui se déroulera en quatre parties. Ce texte se déroulera en quatre temps. Dans une première partie, nous décrivons l'épuisement du paradigme libéral et les limites du paradigme keynésien qui ont inspiré les démocraties européennes. Dans un deuxième temps, nous nous efforcerons de démontrer la nécessité et la possibilité théorique de fonder un nouveau paradigme. Dans un troisième temps, nous illustrerons cette possibilité en revisitant, à la lumière des initiatives solidaires européennes, trois notions économiques clefs : la production de valeur, la distribution des richesses et les règles de l'échange. Enfin, dans un dernier temps, nous nous efforcerons de montrer en quoi l'économie solidaire, qui fait de la délibération entre égaux le meilleur moyen d'allouer toutes les ressources y compris économiques, peut contribuer à sortir la construction européenne de l'impasse actuelle.

1. L'épuisement des paradigmes et des régulations classiques

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, deux paradigmes ont dominé l'économie européenne. Présent dès le traité de Rome, le paradigme libéral devient dominant à partir de 1986 et de la signature de l'acte unique, il est remis en cause, dans son principe politique, par le referendum de 2005 et se voit discrédité par l'actuelle crise économique. Du coup, on assiste à une tentative de réhabilitation du paradigme keynésien qui présidait la reconstruction économique de nombreux Etats membres mais qui fut, dans l'UE, comme ailleurs sérieusement mis sous l'éteignoir par les thèses libérales. Cette valse à deux temps qui se traduit, dans les politiques économiques européennes, par l'alternance régulation dérégulation, montre la nécessité d'un dépassement de paradigmes ne correspondant plus aux réalités politiques, économiques et sociales de l'Union européenne. Nous nous intéresserons, dans cette première partie, à l'épuisement des paradigmes dans le contexte européen en opposant de façon schématique, le keynésianisme à l'ordolibéralisme. Ce dernier étant une version (allemande) du libéralisme qui, au fur et à mesure des traités, constitue la matrice intellectuelle des orientations économiques de l'UE.

1.1. *Paradigme keynésien et souveraineté nationale*

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, il n'y a pas, malgré les organisations européennes qui ont vu le jour⁽¹⁾, une véritable politique économique menée à l'échelle européenne. Les pays fondateurs de l'Union européenne se sont reconstruits, en règle générale, la RFA étant une exception notable, autour de politiques publiques menées par l'Etat en s'inspirant, avec des nuances, du paradigme keynésien. L'Etat joue un rôle central dans l'organisation de l'activité économique aux trois pôles fondamentaux du circuit économique que sont la production, la distribution des revenus et la dépense. En matière de production, les « trente glorieuses » sont caractérisées, par la production de masse qui favorise les gains de productivité dont une partie sera redistribuée par l'intermédiaire des organismes de protection sociale sous l'égide de l'Etat providence. De plus, le développement d'entreprises de services publics souvent placées en situation de monopole répond aux besoins des citoyens tout en offrant à l'Etat un levier de soutien à l'activité économique. En matière de revenu, la réglementation du travail, la garantie de salaires minimum et le système d'imposition sur le revenu jouent un double rôle de réduction des inégalités salariales et de garantie des ressources quels que soient les aléas de la vie. Enfin, en ce qui concerne la dépense, l'Etat, par sa politique distributive (salaires des fonctionnaires) et redistributive (prestations sociales), participe grandement au soutien de la consommation, par sa politique monétaire favorise l'investissement des entreprises et cherche à renforcer leur compétitivité (dépréciation de la monnaie nationale).

Or, ces Etats-nations, faute d'avoir pu s'entendre en 1954 sur une unification militaire et/ou politique, créent en 1957 une organisation économique commune, la CEE, qui va affirmer en Europe les principes économiques prônés par le paradigme libéral. L'objectif, inscrit dans le traité de Rome, n'est-il pas, en effet, l'instauration d'un marché commun basé sur la mise en concurrence des économies, dans un objectif de développement des échanges marchands garant de la croissance économique ? Mais, jusqu'en 1986, date de l'Acte unique, cet objectif de mise en concurrence des économies afin de constituer un tout homogène, n'est resté qu'un vœu pieu². En 1957, il s'agit bien de faire l'Europe, de jeter les bases d'une paix durable, mais sans mettre en cause les souverainetés politiques nationales, en agissant par le biais de liens économiques. C'est la décision simultanée de libérer la

¹ Nous pensons à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) créée en 1948 pour gérer le plan Marshall et à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) fondée en 1951.

² En effet, l'instauration d'une pratique commune de stabilité des changes dans le cadre du SME (1979), sans ouverture totale des marchés ne remet pas en cause l'indépendance des politiques économiques nationales et n'induit pas automatiquement une adhésion aux thèses libérales même si elles marquent la prise en compte des thèses monétaristes.

circulation des capitaux tout en liant les taux de change qui amène les Etats à l'abandon progressif de leur autonomie en matière de politique économique et à délaisser le paradigme keynésien au profit du paradigme ordolibéral développé par la première puissance économique européenne, la République Fédérale d'Allemagne. La création d'une monnaie commune placée sous la responsabilité d'une banque centrale européenne indépendante des gouvernements nationaux et la pratique d'une politique monétaire restrictive ont consacré l'hégémonie, au niveau de l'Union européenne, du paradigme ordolibéral... paradigme qui devait être inscrit dans la constitution européenne sous le nom « d'économie sociale de marché » et qui est aujourd'hui contesté par une partie de la population, tant pour des raisons idéologiques (rejet du libéralisme) que pragmatiques (récession économique sans précédent, chômage de masse, montée des inégalités, etc.)

1.2. Paradigme ordolibéral et construction de l'Europe monétaire

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'expression « économie sociale de marché » n'est nullement un oxymore provenant de l'alliance entre libéraux et sociaux-démocrates européens, mais la traduction française de « *Soziale Marktwirtschaft* », terme inventé par Franz Uppenheimer pour désigner une doctrine économique mise en place en République Fédérale d'Allemagne, dans les années soixante, par Ludwig Erhard, ministre de l'économie. Cette expression a été choisie pour se démarquer de la période nazie : d'une part, le vocable « marché » souligne le choix d'une économie libre qui ne soit pas placée sous la domination de l'Etat ; d'autre part, le mot « social » renvoie à l'idée que l'économie doit assurer la cohésion sociale, mais contrairement au terme « socialiste », ne fait pas référence à l'instauration d'un Etat providence. En effet, cinq principes guident cette interprétation du libéralisme : respect du droit de propriété privée, politique monétaire visant à la stabilité des prix, concurrence libre et non faussée, ordre social reposant à la fois sur l'Etat et les régions, instauration d'un dialogue social direct entre employeurs et salariés (Joerges, Rödl, 2004). On le voit, cette doctrine s'inscrit dans le droit fil de la théorie libérale, à deux nuances près : l'importance accordée à la régulation étatique (jugée plus efficace que l'auto régulation des marchés)³, et l'attachement à une cogestion syndicat-patronat dans la direction des entreprises. Deux caractéristiques que l'on retrouve au niveau européen avec la référence au « dialogue social » entre l'UNICE (Union des Industries de la Communauté Européenne) et la CES (Confédération Européenne des Syndicats) et au rôle important que joue la Commission qui a le pouvoir d'empêcher les fusions acquisitions, voulues par le marché, mais pouvant mettre en péril le principe de

³ Toutefois, si l'Etat doit être le régulateur des marchés, il ne doit pas être prestataire de service. C'est l'assurance volontaire et l'épargne personnelle et non l'Etat providence, qui doivent assurer la cohésion sociale.

concurrence non faussée. Reste cependant, l'essentiel de la doctrine libérale : limitation des politiques publiques, réduction de la part de l'Etat dans la production de biens et services collectifs, lutte contre l'inflation, indépendance de la banque centrale, etc., toutes choses que l'on retrouve, éparpillées, dans le traité de Nice et qui figuraient dans le projet de constitution européenne et qui figure encore dans le traité de Lisbonne.

1.3. *Le projet européen dans l'impasse*

Loin d'apporter la prospérité économique promise, l'Union Européenne est source de maux qui génèrent une méfiance sans cesse croissante des citoyens vis-à-vis de la construction européenne. En 2000, le Conseil européen de Lisbonne voulait faire de l'Europe « L'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Or, d'une part, avant la crise, la prospérité attendue n'étaient pas au rendez-vous, le taux de croissance du PIB réel de l'Union européenne (1.7% en 2005, 2.9% en 2006) était resté inférieur à celui des USA (3.2% en 2005, 3.3% en 2006). De même, le nombre de chômeurs de plus d'un an restait constant, autour de 4% de la population active. Enfin, cette situation sociale déprimée s'accompagnait d'un résultat modeste en matière de lutte contre l'inflation. Pour contenir la hausse des prix à hauteur de l'objectif officiel de 2% (2,2% en 2005 et 2006), la Banque centrale européenne était conduite à augmenter régulièrement ces taux, alors même que l'Euro était surévalué par rapport au dollar, ce qui nuisait à la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial et participait au creusement du déficit de la balance commerciale (15 millions d'euros dans les 27 pays de l'Union en janvier 2007). Autrement dit, la cohésion sociale se dégradait alors même que les objectifs monétaires n'étaient pas complètement atteints et que les résultats économiques restaient décevants. D'autre part, la crise actuelle change radicalement la donne. Pour faire face à la récession⁴, les pays de l'UE se font interventionnistes, creusent les déficits publics, abaissent les taux d'intérêts pour alimenter l'économie en liquidité tout en réclamant une régulation globale des marchés financiers. Ce renouveau du paradigme keynésien que l'on trouve également aux Etats-Unis permet d'éviter le pire. Bien que nécessaire, cette intervention imposée par la situation, constitue-t-elle une solution suffisante et durable pour l'UE ? Il semble que non, aussi bien pour des raisons conjoncturelles tenant au fonctionnement de

⁴ Les chiffres sont malheureusement bien connus : le chômage au sein de la zone euro s'établit à 9,4 en juin 2009, ce qui est le taux le plus élevé depuis juin 1999. Situation qui risque fortement encore de s'aggraver puisque l'Allemagne, par exemple, prévoit un recul de son PIB de 6 %.

l'Union européenne que pour des raisons structurelles liées à certaines insuffisances du paradigme keynésien en ce début de vingt et unième siècle.

Commençons par les raisons conjoncturelles. Tout d'abord, l'Union européenne n'est pour l'instant qu'un « nain politique et militaire » (Wolton, 1993). Derrière les accords médiatiques, les pays européens restent divisés. Mettre en œuvre une politique keynésienne demande au minimum un consensus politique sur la politique économique à mener, ce qui est loin d'être le cas. De plus, il n'existe pas, d'un point de vue institutionnel, un gouvernement économique de l'Europe capable de dépasser les intérêts nationaux qui restent très prégnants malgré les politiques de coordination. Enfin, l'indépendance institutionnelle de la Banque centrale européenne nuit fortement à la conduite d'une politique monétaire proactive et cohérente. D'autre part, si la pensée de Keynes prend en compte la vulnérabilité et l'immoralité du système capitalisme, elle reste inscrite dans une perspective libérale selon laquelle l'intervention publique ne se justifie que là où l'initiative privée a échoué (Fitoussi, Leijonhufvud, 2002). Elle s'intéresse, sauf quelques exceptions ⁽⁵⁾, très peu à la sphère de la production et se centre sur celle de la répartition (Delaunay, 2007). Du coup, elle peine à prendre en compte les aspirations des salariés à l'enrichissement des tâches, la réduction du temps de travail, la diminution de la pénibilité, etc.⁶. De même la pensée keynésienne, même si elle justifie l'intervention de l'Etat dans l'économie, n'en entérine pas moins une dichotomie entre sphère politique et sphère économique. Cette dernière ne relevant aucunement de la démocratie, mais devant être régulé par des spécialistes, des « gens, humbles et compétents sur le même pied que les dentistes » (Keynes 2002 (1931), p.118). Or, on l'a vu lors du référendum, la question économique n'est pas de la « dentisterie » séparée des préoccupations citoyennes, elle est au cœur du débat démocratique européen et de la perception que les citoyens se font de l'Union. Par ailleurs, prisonnier du contexte qui l'a vu naître, le keynésianisme ne rend pas compte des transformations actuelles du capitalisme, en particulier de la montée de ce que A. Gorz (2003) nomme « l'immatériel » et qui se traduit, dans l'Union européenne, par la construction d'une société de la connaissance toujours à la recherche d'un modèle de valorisation économique. Enfin, la pensée de Keynes reste prisonnière d'un productivisme qui semble incompatible avec l'objectif de soutenabilité écologique que prône l'Union européenne.

⁵ Cette préoccupation néanmoins n'est pas totalement absente comme le prouve le texte « Perspectives économiques pour nos petits enfants » où Keynes parlent du partage du travail en anticipant : « Des postes de trois heures par jour ou quinze heures par semaines reporteront le problème pour un bon moment. Car trois heures par jour suffiront amplement à satisfaire le vieil Adam chez la plupart d'entre nous ! » (Keynes, 2002 (1931) : 114).

⁶ ...aspirations que Boltanski et Capiello ont nommé « Critique artiste » et qui ont été aujourd'hui intégrées dans le management des grandes entreprises. (Boltanski, Capiello, 1999).

Prises entre un ordolibéralisme, hier peu efficace et aujourd'hui discrédité par la crise, et un modèle keynésien, qui pare au plus pressé au niveau des Etats-nations sans pour autant constituer une solution pérenne, les institutions européennes ne parviennent pas à dresser les contours d'un nouveau paradigme économique qui semblent pourtant nécessaires (Dezgryse ; Pochet, 2009). Faute de ce nouveau cadre théorique, l'Union européenne navigue à vue incapable de proposer un projet socio-économique européen répondant aux aspirations des citoyens. Cela renforce un europessimisme qui risque fort, sous les poussées xénophobes qui se font jour dans la plupart des pays de l'Union, de conduire au rejet de l'idée même de construction européenne. Dès lors, il convient de tirer les leçons de la crise : l'autorégulation ordolibérale ou la régulation étatique keynésienne ne sont pas des solutions économiques durables et ne sont pas démocratiquement soutenables parce qu'elles entérinent une démocratie inachevée où le salarié n'intervient ni dans les choix micro-économiques concernant la survie de son organisation ni dans les choix macro-économiques concernant les modes de production et de répartition qui doivent pourtant être compatibles avec la survie de l'humanité. C'est en proposant un nouveau paradigme qui permette de répondre aux aspirations des citoyens (participation démocratique, cohésion sociale, développement durable) que l'Union européenne peut espérer combattre la délégitimation qui la menace.

2. Vers de nouvelles régulations et un nouveau paradigme

Comment faire face à la crise économique ? La question n'est pas nouvelle. En 1830, au début de l'industrialisation, en 1929, après le krach boursier, à la fin du vingtième siècle avec l'éclatement de la bulle Internet, le problème s'est posé avec force. Or si les réponses apportées diffèrent techniquement, sur le fond, elles furent identiques aux réponses proposées par les gouvernants européens: régulation et moralisation. L'Etat doit réguler le système économique pour garantir sa pérennité, il faut moraliser le capitalisme pour éviter que le système ne soit victime de ses propres excès. Ces solutions sont elles nécessaires ? Oui ! Tout jeu, y compris économique doit reposer sur des règles, des joueurs qui s'engagent à suivre ces règles et un arbitre qui les fait appliquer. Est-ce suffisant ? Non ! Pourquoi ? Pour trois raisons au moins :

1) L'histoire montre que si ces deux réponses parviennent à stabiliser, un temps, le système, celui-ci finit toujours par se déséquilibrer et provoquer une crise nouvelle.

2) Ces réponses s'avèrent de moins en moins efficaces. La régulation d'un Etat ne suffit plus à l'ère de la globalisation des marchés. Même si l'Europe parvient à se coordonner économiquement, elle reste désunie politiquement. Surtout l'utilisation de la politique monétaire est de toute façon rendue impossible par l'indépendance de la Banque centrale européenne. Indépendance inscrite dans un traité (celui de Nice)

que l'on ne parvient pas à réformer. De même, la nécessaire moralisation de l'économie se heurte à la course au profit. Comme le faisait déjà remarquer Aristote, la recherche du profit maximum conduit nécessairement à minimiser l'éthique, à mettre en danger la communauté pour son intérêt personnel.

3) L'Etat et le marché ne sont pas les seuls acteurs du système économique. L'anthropologue Karl Polanyi, L'historien Fernand Braudel ou le sociologue Max Weber nous rappellent tous, par des voies différentes, que l'économie ne se réduit pas au couple Etat/marché auquel la réduit les économistes libéraux, keynésiens ou marxistes. Sans le travail domestique, le système D et la réciprocité, aucun système économique ne peut survivre.

Il convient donc de casser ce cycle infernal libéralisation (des profits) étatisation (des pertes). Pour cela, il est urgent d'introduire un troisième acteur, la société civile, et un troisième levier de sortie de crise, la délibération. Dans une société de plus en plus complexe et incertaine, la réponse aux questions clefs de l'économie (Que produire ? Comment éviter que la monnaie ne soit une marchandise spéculative ? Quels sont les biens publics ? etc.), ne peut pas être apportée par un homme seul, fusse-t-il prix Nobel d'économie. Seule l'intelligence collective permet une réponse pertinente à ses questions clefs. Or la meilleure façon de produire de l'intelligence collective reste la démocratie : la délibération de tous dans l'espace public. Encore faut-il renoncer à cette vision hégémonique d'un monde où la politique et l'économie seraient des sphères étanches l'une à l'autre régies par des logiques sociales distinctes.

2.1. Exacerbation et contestation de la dichotomie économique-politique

Les sciences économiques, comme toute science sociale, possèdent une dimension performative (Callon, 2006) : elle offre une représentation de la société qui nourrit les représentations sociales des acteurs (dirigeants, syndicalistes, militants, etc.). Or, la coupure épistémologique entre science économique et science politique et un obstacle important aux changements de ces représentations. En effet, si la coupure analytique proposée par H. Arendt (1983) entre le politique et l'économique permet de réfléchir aux spécificités de chacune de ces sphères, elle ne permet pas de rendre compte de manière satisfaisante de la réalité empirique où les imbrications entre ces deux sphères sont étroites (du mouvement mutualiste aux entreprises publiques, en passant par les appels d'offres de l'administration et les politiques industrielles des Etats.). De même elle entérine une schizophrénie paralysante entre un citoyen doté du droit de définir l'intérêt général et un salarié contraint à exécuter les décisions prises sans lui. Enfin, elle ne permet pas d'analyser la crise actuelle qui n'est pas uniquement financière et industrielle mais aussi politique (recherche de nouvelles modalités d'intervention des Etats) et symbolique

(difficile conception d'un nouveau modèle de société plus durable et moins inégalitaire). A ce sujet, nous pouvons faire trois constats.

1) Les théories libérale et keynésienne opèrent une dissociation entre l'économique et le politique.

L'ordolibéralisme est la variante européenne du libéralisme qui sert de légitimation au capitalisme actuel. Plus précisément, cette légitimation s'appuie sur quatre éléments : l'autorégulation de l'économie, le libéralisme politique, une théorie utilitariste du lien social et des pratiques économiques hégémoniques. En effet, au-delà de la théorie économique, le paradigme libéral tire sa force de la cohérence entre ces quatre éléments. L'autorégulation des pratiques commerciales et financières est légitimée par des modèles économiques qui trouvent une justification politique dans le libéralisme des lumières et une justification méthodologique dans une vision individualiste et rationaliste du lien social, vision elle-même légitimée par la domination actuelle des pratiques capitalistes. Cette construction idéologique opère une séparation entre le citoyen (individu jouissant de droits) et l'agent économique (individu soumis aux lois du marché), le premier exerçant son droit de vote et déléguant à l'Etat la gestion des affaires publiques (fonctions régaliennes et production/répartition des biens publics), le second faisant valoir son droit de propriété (capital et travail) en se soumettant aux règles du marché. De ce fait, la sphère économique échappe aux règles de la démocratie, elle est censée n'avoir pour seul régulateur que la concurrence. Une telle vision, nous l'avons vu, n'est pas fondamentalement contestée par Keynes pour qui, au fond l'Etat, est un outil entre les mains de spécialistes venant suppléer aux insuffisances et imperfections des arbitrages de marché. L'économie, c'est à dire la question de la subsistance de l'espèce, est un problème d'expert qui grâce à l'évolution technique : « pourra être résolu, ou du moins en voie de résolution, d'ici cent ans » (Keynes, 2002 : 112). Du coup, la question de la démocratisation de l'économie n'est pas posée.

2) Une telle séparation de l'économique et du politique se heurte de plus en plus à la contestation citoyenne.

Les débats autour du référendum sur le traité constitutionnel ont montré l'existence de divergences de plus en plus fortes autour du projet européen. La crise accroît ces divergences ; elle révèle les limites du système actuel et débouche sur plusieurs visions du devenir de l'Europe, cela allant d'un capitalisme moral à une société libertaire en réseau, en passant par une Europe verte. Du coup, le modèle économique européen actuel se trouve sous le feu croisé de toutes les critiques : les libéraux souhaiteraient que soit accéléré le passage à une nouvelle forme de capitalisme assurant sa croissance par l'émergence d'un marché écologique (voiture propre, énergies renouvelables, etc.), le capitalisme vert, les souverainistes demandent le retour à un protectionnisme national, les sociaux démocrates veulent obtenir la constitution d'un gouvernement économique de l'UE de manière à

développer des politiques keynésiennes à l'échelle de l'Europe, les altermondialistes réclament tout à la fois un approfondissement démocratique de l'Europe, le développement de nouvelles solidarités (intra et extra européennes) et la mise en œuvre d'un modèle économique plus respectueux de l'environnement. Objet de toutes les critiques, l'Union ne mobilise plus les citoyens. Elle pourrait même, si la crise perdurait, devenir le bouc émissaire favori des mouvements populistes et ainsi faire l'objet d'un rejet massif. Elle doit donc se doter d'un nouveau projet politique qui redonne sens et vigueur à la construction européenne. Le moins que l'on puisse dire est que ce projet novateur n'apparaît ni dans les déclarations actuelles des dirigeants européens ne parvenant que difficilement à se mettre d'accord sur des questions secondaires comme la limitation des bonus aux traders, ni dans le nouveau traité toujours en cours de ratification, qui instille un peu de participation et de droits sociaux dans le modèle ordolibéral, ni dans l'agenda de Lisbonne dont le projet n'est qu'un léger infléchissement du projet américain de « société de l'information », qui entérine, justifie et amplifie les évolutions actuelles (disparition des régulations nationales, marchandisation de la culture, création d'oligopoles dans le domaine de la communication...).

Pourtant, la société civile européenne fourmille d'idées. Son auto-organisation progressive autour de réseaux civiques thématiques (Balme Chabanet Wright, 2002 ; Weisbein, 2002) a permis, lors notamment des travaux de deux conventions (sur la charte des droits fondamentaux et sur le traité constitutionnel), à de nombreux collectifs associatifs de lancer des appels publics qui sont autant de propositions politiques alternatives. Ces appels répondant souvent à l'agenda politique européen, sont émis pour peser sur le débat institutionnel. Ainsi, par exemple, « la charte des citoyens et citoyennes de l'Union », élaborée par le forum permanent de la société civile, lors des discussions sur la charte des droits fondamentaux, ou l'appel intitulé « 15 propositions pour refonder l'Europe sociale » diffusé en 2002 par le CAFÉCS (Carrefour européen des associations françaises pour une Europe civique et sociale), au moment des débats de la Convention européenne. Nombre de ces appels font d'ailleurs explicitement référence à la solidarité⁷. Avec la crise, et la mise en lumière des failles de la vision ordolibérale, ces projets européens alternatifs se sont multipliés⁸. Certes, les désaccords idéologiques et stratégiques sont nombreux entre tous ces projets, mais justement, malgré ces différences très marquées, il est frappant de constater l'émergence d'un noyau dur de propositions communes qui dresse les

⁷ Par exemple: « *Campagne pour une Europe responsable, plurielle et solidaire* » de la FPH (Fondation pour le progrès de l'Homme, 2004), appel « *Luttons pour imposer des revenus garantis et des droits sociaux à tous et à toutes* » de la coordination des Marches européennes (2000), « *Appel pour une Europe sociale et solidaire* » (2006), etc.

⁸ Du projet (souverainiste) d'un Nouveau traité constitutionnel pour l'Europe formulé par Pierre Hillard (2007), au manifeste pro européen d'Utopia (2009) en passant par le Plan C pour l'Europe du Forum civique européen (2008), les exemples sont trop nombreux pour être rapportés ici de manière exhaustive !

contours d'un projet politique et social européen qui se pose clairement en alternative au modèle dominant : égalité hommes/femmes, solidarité accrue, développement durable, interculturalité, nouveaux partenariats avec les pays du Sud, démocratie participative....

Cette inventivité politique des réseaux civiques européens s'accompagne de l'émergence, un peu partout en Europe, de pratiques économiques dont la finalité première n'est pas le profit mais la préservation du lien social. Ce double mouvement laisse entrevoir la possibilité de relancer la construction européenne sur de nouvelles bases. Encore faut-il pouvoir légitimer une telle démarche qui, dans la société actuelle, semble hors d'atteinte...

3) Vouloir mettre fin à cette dichotomie, ré-encastrent l'économique dans le politique, c'est forcément s'attaquer simultanément à chaque pilier de la construction idéologique dominante.

Proposer une alternative non marxiste au paradigme (ordo) libéral et keynésien, c'est offrir simultanément une autre vision du lien social, une théorie politique différente, de nouvelles pratiques et une approche économique renouvelée. Ce n'est possible que si on renonce à la séparation entre une sphère politique régulée par la délibération entre citoyens d'une part et une sphère économique régulée par un marché ajustant les intérêts contradictoires des agents d'autre part. C'est ce qu'avait très bien compris, Karl Polanyi, qui dans *La grande transformation* (1983) comme dans ses *Essais* récemment publiés en français (2008), insiste sur la notion d'encastrement : « En règle générale, l'économie de l'homme est immergée dans ses relations sociales » (Polanyi, 2008 : 524). Comme le souligne F. Durson (2009), cette notion d'encastrement recèle trois dimensions : la non séparation (l'économie n'est pas une sphère isolée des autres sphères sociales), la hiérarchisation (le marchand est subordonné à l'économique lui-même subordonné au social), l'imbrication (le social contient l'économique qui contient le marchand). Autrement dit, en ce début de vingt et unième siècle, pour penser un nouveau paradigme économique il faut l'inscrire dans une conceptualisation plus globale de la société démocratique.

L'économie solidaire, justement, nous paraît pouvoir participer à une telle entreprise. En effet, les pratiques d'économie solidaire sont nombreuses (du commerce équitable à la finance solidaire en passant par les systèmes d'échanges locaux), tandis que la plupart des théoriciens de l'économie solidaire s'inscrivent dans une théorie républicaine de la démocratie (le citoyen a le devoir de participer à la vie de la cité) et développe, avec les notions de don et de «solidarité démocratique», des théories du lien social très éloignées de l'utilitarisme. Mais, si les trois premiers piliers (pratiques économiques, théorie politique non libérale, conceptualisation non utilitariste du lien social) sont présents dans les écrits consacrés à l'économie solidaire, le dernier, la théorie économique, fait encore largement défaut.

2.2. *L'économie solidaire, une solution alternative?*

Loin d'entériner la coupure entre le politique et l'économique, l'économie solidaire renoue avec le projet d'une économie politique et retrouve, par là-même, la définition que Tocqueville ou Lefort donnent de la démocratie : l'institution de rapports sociaux égalitaires. Il ne s'agit donc pas seulement de réfléchir à un nouveau modèle économique (à un nouveau rapport de production diraient les marxistes) entraînant derrière lui la construction sociale et politique de l'Union, mais de penser ensemble le symbolique, le politique et l'économique, éléments dont l'interaction constitue le social. C'est cette capacité à penser ensemble ces trois dimensions qui, comme nous l'avons déjà mentionné, a fait la force du libéralisme originel. Or, si les travaux consacrés à l'économie solidaire proposent, autour des notions de « solidarité démocratique » et « d'espace public », un ancrage théorique solide permettant de penser le lien social et la participation politique au vingt et unième siècle, force est de constater que ces réflexions ne renouvellent guère les concepts économiques clefs. Bien sûr, dans la lignée de travaux menés dans divers domaines des sciences sociales⁹, l'économie solidaire remet en cause le « triple réductionnisme » de la théorie dominante (Carvalho, Dzimira, 2000) : réductionnisme marchand (relations économiques assimilées aux relations marchandes), réductionnisme utilitariste (réduction des multiples motivations et raisons du sujet au seul intérêt calculé) et réductionnisme méthodologique (ni individualisme méthodologique ni holisme). Cette remise en cause n'est pas exclusive à l'économie solidaire on la retrouve dans beaucoup de courants hétérodoxes (économie des conventions, école de la régulation, sociologie économique, etc.) si bien que A. Caillé, le directeur de la revue *Mauss*, propose de rassembler tous ces courants hétérodoxes, y compris l'économie solidaire, sous le vocable « d'économie politique institutionnaliste » : « Dire que l'on fait de l'économie politique plutôt que de la science économique, c'est, en renouant avec les origines historiques de la discipline, signifier qu'on assume pleinement les dimensions et les enjeux proprement politiques et moraux de l'analyse économique au lieu de les dénier. Se réclamer de l'institutionnalisme, c'est affirmer par ailleurs qu'institutions matter, les institutions comptent, et que, donc l'économie ne peut pas et ne doit pas se réduire à une auto-organisation spontanée (et miraculeuse) du marché. » (Caillé, 2008 : 12). Cet effort épistémologique commun de reconstruction des notions permettant de penser l'économie se basent souvent sur un raisonnement philosophique (Meda 2000, Viveret, 2003, Sen 2003, Maréchal 2005). Pour notre part, nous aimerions montrer, dans la suite de ce texte, qu'il est possible de renouveler le fondement théorique des concepts de la science économique à partir de l'analyse des pratiques émergentes. Cette démonstration par l'exemple concernera les trois pôles fondamentaux du circuit économique : la production, la distribution des revenus et la dépense de valeur.

⁹ Economie de la régulation, sociologie de la grandeur, mouvement anti-utilitariste, etc.

3. Repenser l'économique: entre régulation et alternative

L'analyse économique se soucie de la façon dont la société décide, ce qu'elle doit produire, comment et pour qui elle doit le faire. Pour l'analyse libérale, le marché est autorégulateur, les prix guident les décisions économiques des agents et les font spontanément correspondre aux attentes et aux intérêts de l'ensemble. Dans le cadre d'une économie de marché, la production se fera conformément au principe de rentabilité économique, la distribution du revenu sera fonction de l'apport productif de chacun et la dépense sera régulée par le seul mécanisme de prix de marché. L'analyse keynésienne, a montré l'insuffisance des mécanismes de marché pour concourir seuls à l'organisation économique ; ces mécanismes pouvant déboucher sur la crise économique et une sous-utilisation des facteurs de production. L'Etat doit donc intervenir dans les différentes sphères économiques : produire dans une logique de rentabilité sociale, redistribuer des revenus et soutenir la demande.

Pour avoir une vision globale des logiques de fonctionnement de l'organisation économique et voir comment l'économie solidaire peut constituer une voie complémentaire ou substitutive aux modes de régulation dominants (libéral, keynésien), nous adopterons une vision circuitiste de l'activité économique¹⁰. Ainsi, en se référant au fonctionnement d'ensemble du système économique, les pratiques se réclamant de l'économie solidaire, au même titre que les autres (libérales ou étatiques), relèvent soit de la production de biens et services (acte de création de richesses en vue de répondre aux besoins individuels et sociaux), soit de la répartition des ressources créées (acte de distribution ou redistribution des richesses aux individus ayant ou n'ayant pas participé à la production), soit enfin de la dépense dans le cadre des échanges réels - biens ou services (Dacheux ; Goujon, 2002). En saisissant ces pratiques dans des grilles d'analyse relatives à chaque pôle du circuit, nous montrerons leur caractère adaptatif et/ou alternatif¹¹ aux critères de fonctionnement privilégiés par les deux paradigmes économiques dominants. Pour faciliter la lecture du texte, nous nous contenterons de positionner une seule organisation représentative de la catégorie type étudiée.

¹⁰ "Dans une économie caractérisée par la division du travail, on produit pour vendre et l'on achète ce qu'ont produit les autres : les revenus versés sous forme monétaire sont des droits à valoir sur la production. Ceux qui n'ont pas contribué à l'effort de production ne peuvent donc disposer de droits sur celle-ci que par le moyen de transferts [...] dans l'espace (ils bénéficient d'une redistribution financée par impôts et cotisations prélevés sur ces mêmes revenus)" (Combemale, 1998).

¹¹ Lorsqu'il s'agit d'inventer de nouveaux principes nous parlerons de principes « alternatifs », lorsqu'il s'agit d'utiliser les principes dominants en les adaptant à une logique solidaire, nous parlerons de principes « adaptés ».

3.1. *Production de valeur*

Dans une vision libérale de l'économie, c'est la recherche individuelle du profit qui veille à une utilisation rationnelle des facteurs de production en les affectant vers les secteurs où la rentabilité économique est la plus forte. On le voit, le marché oriente l'activité productive dans le sens du profit, la production se réalisant là où la demande solvable est la plus forte et cela quels que soient les avantages et inconvénients sociaux et environnementaux. De plus, aucun critère de justice n'est pris en compte, autre que le critère de justice économique, la production étant entreprise pour répondre aux seules attentes de ceux qui peuvent en payer le prix (axe des ordonnées du schéma 1).

Le keynésianisme a modifié cette vision en montrant que les arbitrages de marché pouvaient conduire, notamment en période de crise économique, à une mauvaise sous utilisation des facteurs de production. En se basant sur la demande anticipée par les entrepreneurs (demande « effective »), Keynes montre que le volume de production mis en œuvre l'est sur le principe de la rentabilité maximum mais ne correspond pas forcément à celui de plein emploi des facteurs et par là même de maximisation du niveau de production et d'emploi. Ainsi, Keynes préconise une importante intervention de l'Etat dans l'économie, afin de soutenir la demande, ce qui aura un impact haussier sur les anticipations et les réalisations en termes d'emploi et de production des entrepreneurs (axe des abscisses du schéma 1).

Les limites de ces deux modes de détermination de la production sont visibles tant en matière d'injustice sociale que de réponse inadaptée aux attentes des individus. De plus, pour ces deux visions, l'amélioration du bien-être passe exclusivement par l'accroissement de la production de richesses économiques, ce qui, outre une vision restrictive du bien-être, enferme l'activité humaine dans une course au productivisme, malgré l'irréalisme écologique de cette dernière.

Depuis quelques années, des initiatives citoyennes se proposant de faire face à ces limites se sont fait jour ; elles s'inscrivent soit en rupture par rapport au critère de rentabilité de la production marchande (alternative dans l'axe des ordonnées) et/ou de la production étatique (alternative dans l'axe des abscisses), soit en atténuation de ces critères (adaptation dans l'axe des ordonnées et des abscisses) ¹².

¹² Pour le dire autrement, dans une perspective polanyienne reprise par J.L. Laville (2005) nous distinguons trois principes d'échanges : le marché valorisé par les (ordo) libéraux (axe verticale), l'Etat dont l'action redistributive est soulignée par Keynes (axe horizontal), et la réciprocité qui se marque, sur chacun des axes, par la case « alternative ».

Schéma 1. Les pratiques d'économie solidaire entre régulation et alternative aux modes de production

Production selon critère de rentabilité économique	Alternative	Associations d'insertion (AI)	Régies de quartier
	Adaptation du critère de rentabilité	Entreprises d'insertion (EI)	Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)
		Adaptation Du critère de soutien étatique à l'activité	Alternative
			Production selon les critères fixés par l'Etat

Par définition, ce tableau concerne les pratiques et initiatives solidaires qui ont pour fonction principale de produire des biens et services. Parmi ces dernières on distingue, tout d'abord, celles qui, dans leurs pratiques, amendent les logiques de rentabilité économique et/ou de régulation étatique sans chercher à les dépasser. Par exemple, les entreprises d'insertion se réclamant de l'économie solidaire cherchent, comme toute entreprise, à rentabiliser leur activité, même si la recherche du profit est limitée par une certaine éthique et si ces structures recourent pour partie à des emplois aidés. Les associations d'insertion quant à elles s'inscrivent avant tout dans une logique alternative à la production marchande puisqu'elles se positionnent sur des secteurs d'activité faiblement solvables et bénéficient par le biais des emplois aidés du soutien de l'Etat. A l'inverse, les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) s'inscrivent dans une alternative à la production par l'Etat de l'intérêt commun en empruntant la forme commerciale de Société Anonyme (SA) ou de Société Anonyme à Responsabilité Limitée (SARL). Enfin, d'autres organisations se placent délibérément dans l'alternative aux logiques productives classiques. Ainsi, à titre d'exemple, les régies de quartier, se proposent de répondre aux attentes des habitants d'un quartier mal ou non prises en compte par le marché, faute de rentabilité, ou par l'Etat, faute de moyens et/ou de perception du besoin. Il y a co-construction de l'offre et de la demande au sein de la régie (grâce à la rencontre entre des différentes parties prenantes de la vie du quartier : propriétaires des logements sociaux, les collectivités locales en charge du territoire, les associations de quartier, les habitants) qui se charge de faire émerger des attentes, de trouver des financements et de mettre en face une offre de proximité, le tout dans un souci

partagé d'entretien d'un espace géographique délimité. Cet exemple français, qui aujourd'hui s'étend à l'Europe, via l'association européenne des régions (Belgique, France, Italie, Pays-Bas), montre qu'il est possible de déterminer la production alternativement au marché ou à l'Etat, par délibération publique, rencontre et confrontation entre la société civile, l'entreprise et les pouvoirs publics locaux. Ainsi, la production est subordonnée à l'intérêt général, lui-même défini démocratiquement, et non plus à la rentabilisation des facteurs dans un objectif de maximisation du profit ou bien encore suivant une politique publique globale¹³.

3.2. *Distribution de valeur*

Dans un marché capitaliste la distribution de valeur se fait, dans une perspective libérale, par le biais des revenus dans le cadre de la rémunération des facteurs de production. La richesse est donc affectée monétairement en fonction de la productivité du facteur, elle-même déterminée sur le marché. De nouveau, on retrouve la primauté du critère de rentabilité économique dans l'acte de rémunération et donc d'obtention d'une quote-part de la production collective. Dans ce cadre, le salarié est avant tout un facteur dont il convient d'obtenir la meilleure utilisation économique, conformément aux attentes du marché, ce qui concourt trop fréquemment à la minimisation de sa rémunération. De la même façon, le capital (capacité productive et financière) est une ressource à rentabiliser, ce qui le conduit vers les secteurs les plus porteurs économiquement et l'éloigne trop souvent des secteurs où son utilité humaine, écologique et sociale est la plus intense. Il suffit de penser au continent africain contraint à la misère et au pillage faute de capital, alors qu'il regorge de capacités productives et de ressources naturelles. Ainsi, la clé de la répartition du revenu n'est en aucun cas l'utilité sociale du facteur mais avant tout son impact économique, sa rentabilité pour les détenteurs de capital (axe vertical).

J.M. Keynes, quant à lui, a montré la nécessité de suppléer aux insuffisances de la distribution de marché dans une logique de soutien de la demande. La logique redistributive – correction des revenus primaires issus de la production par intervention de l'Etat ou des organismes de protection sociale – prend ici sa dimension économique. Les revenus secondaires viennent solvabiliser la demande des ménages à faible revenus qui ont une forte propension à consommer (axe horizontal).

Les limites de ces deux modes de distribution de la richesse ont été montrées précédemment. On peut toutefois, en guise d'exemple, rappeler que la croissance de

¹³ Même si une région de quartier vend une partie de ses prestations sur le marché et obtient des financements publics, cependant, ce qui est déterminant, à nos yeux, c'est le principe de délibération dans un espace public de proximité, principe qui est différent de la rentabilité de marché et décision étatique unilatérale.

l'exclusion et de la pauvreté résulte à la fois de la non participation à la production (exclusion du mode de distribution des revenus par le marché) et de la diminution du filet de protection mis en place dans le cadre des Etats providence (exclusion de la politique sociale).

En matière de répartition de la richesse, les initiatives solidaires (analysées dans le schéma 2) s'inscrivent dans une volonté de lutte contre l'exclusion et les inégalités inhérentes à la distribution commutative du revenu opérée par le marché, tout en cherchant à s'émanciper de la redistribution de l'Etat-providence. Là, aussi, cette volonté se traduit, dans les faits, par une rupture forte (case alternative) ou une correction partielle des principes de distribution de valeur du marché et de l'Etat (case adaptation).

Schéma 2. Les pratiques d'économie solidaire entre régulation et alternative aux modes de distribution dominants des richesses

Distribution commutative de la valeur (à chacun selon son apport)	Alternative	Epicerie sociales et solidaires	Systèmes d'échanges locaux (SEL)
	Adaptation du principe de justice commutative	Insertion par l'activité économique	Sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP)
		Adaptation du principe redistributif étatique	Alternative
			Redistribution du revenu par les pouvoirs publics et organismes de protection sociale

A l'image des activités relevant de l'insertion par l'économique, les pratiques peuvent être clairement dans une tentative d'atténuation de l'existant, en visant le retour à l'emploi et au revenu d'activité, par le biais d'une politique d'activation des

dépenses sociales et de discrimination positive à l'embauche. A l'opposé de cette logique d'insertion qui consiste à atténuer les règles de distribution du marché, les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) présentent des alternatives réelles aux deux logiques de distribution en place. Face à l'absence ou l'insuffisance de revenus monétaires (revenus d'activité et prestations sociales), mais aussi à l'inexistence de capitaux mobilisables et à l'impossibilité d'avoir une activité productrice de valeur, les systèmes d'échanges locaux, notamment dans les bassins d'emploi en crise, proposent un mode complétif de production et de distribution de la richesse qui est différent à la fois de la logique marchande et de la logique redistributive. En effet, grâce aux monnaies locales, chacun peut prendre part à l'échange économique et social et donc être inséré dans la communauté. Tout d'abord, chaque membre du SEL se voit donner la possibilité d'accéder à tous les services proposés par les membres, même en l'absence de revenus monétaires. Ensuite, chacun participe à la définition de la valeur de la monnaie¹⁴. Par ailleurs, le SEL offre un accès concret aux services en impulsant une activité par le crédit à l'heure même ou ce dernier se raréfie du fait de la crise financière. Enfin, alors que cette même crise rappelle l'importance de l'accès au crédit pour développer l'activité économique, le SEL montre que cet accès peut être géré démocratiquement et non pas en fonction des intérêts des banques ou des institutions financières. Ainsi en s'écartant du critère de valeur économique contenu dans la monnaie formelle, la logique de la rentabilité économique s'efface pour suivre une logique d'utilité sociale impulsée par le système de valeurs du SEL. Ce système de valeurs fait l'objet d'une délibération, ce qui permet d'avoir des échanges non plus fondés principalement sur l'utilité économique découlant des arbitrages de marché mais d'abord sur d'autres valeurs telles que la durée de production du bien, la difficulté de la tâche ou la contribution au bien-être (social, culturel, écologique) de la collectivité. Cet exemple nous montre la possibilité de produire et distribuer de la richesse fondée non seulement sur la simple rémunération des facteurs ou sur la redistribution étatique du revenu mais sur la valorisation de la personne et sa contribution au bien-être général de la communauté, bien-être défini par délibération démocratique.

Entre ces deux positions, nous trouvons d'une part, les épiceries sociales et solidaires qui interviennent en matière d'aide alimentaire en donnant des produits de consommation courante aux personnes nécessiteuses. Il s'agit là d'un mode de distribution qui échappe au principe de justice commutative tout en renouvelant

¹⁴ Comme le montrent des spécialistes de ces questions (Blanc, Ferraton, Malandrin, 2003) ces délibérations des membres peuvent aboutir à des résultats très différents selon les SEL : du système égalitaire strict (une heure donnée vaut une heure qu'elle que soit la tâche) à des systèmes complexes hiérarchiques essayant de reproduire la réalité du marché (une heure de maçonnerie valant trois heures de garde d'enfants). Ce qui importe c'est moins le résultat que le processus : c'est bien la délibération collective et non les mécanismes de la main invisible ou le choix d'un agent public qui détermine le prix.

l'action sociale traditionnelle de l'Etat. D'autre part, les sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) sont, quant à elles, des entreprises de production classiques qui se répartissent, selon le statut coopératif, les revenus d'activité (adaptation de la règle de justice commutative) et proposent une redistribution de la valeur propre à la coopérative, alternative à la redistribution étatique.

3.3. *Echange et dépense de valeur*

Le paradigme néoclassique donne un rôle dominant au mécanisme de prix pour orchestrer la dépense de la valeur créée. Le marché par confrontation de l'offre et de la demande fait apparaître un prix de marché permettant l'échange. A court terme, le prix permet de réaliser un équilibre entre les intentions de consommation et les intentions de vente. En ce sens, c'est un mode de gestion de la rareté, ce qui ne signifie nullement la satisfaction de tous, les consommateurs ne pouvant s'acquitter du prix étant écartés de l'échange, et les offreurs ne pouvant rentrer dans leurs coûts à ce prix étant eux aussi exclus. A long terme, le prix oriente l'activité productive et affecte les facteurs de production vers les marchés les plus rentables, là où la demande solvable est la plus forte. Dans le cadre du modèle de référence, celui de la concurrence pure et parfaite, les acteurs n'ont pas de rôle dans la fixation des prix et l'orientation de la dépense ; ce sont les mécanismes de marché qui sont tout puissants.

Keynes ne critique pas fondamentalement le rôle des prix dans la détermination de la dépense. Il pense cependant qu'à court terme, les prix sont rigides, c'est-à-dire que les ajustements ne se font pas par les prix mais par les quantités. Ainsi, sur le marché au niveau de la dépense, il peut très bien y avoir des insuffisances ou déséquilibres liés aux anticipations des entrepreneurs et à l'imperfection de ces dernières. Dans ce cas, c'est à l'Etat de pallier ces imperfections.

Le régime de concurrence auquel ces deux paradigmes se réfèrent pour défendre la liberté des marchés dans la fixation des prix n'est qu'un modèle très éloigné de la réalité actuelle, où des oligopoles déterminent les prix à leur avantage, au détriment des consommateurs, et imposent à leurs fournisseurs des conditions tarifaires ne leur permettant pas toujours de survivre. De plus, dans un monde où les capitaux circulent sans entraves, il est de plus en plus difficile pour l'Etat de réglementer les prix, de garantir une situation proche de la concurrence pure et parfaite et de lutter contre l'instabilité de la valeur de certains marchés (matières premières, produits agricoles, etc.).

Ainsi, les organismes d'économie solidaire, analysés dans le tableau suivant (schéma 3) revendiquent tous une volonté d'engagement citoyen, une responsabilité sociale échappant à la logique marchande sans pour autant reposer sur une

réglementation par l'Etat des échanges. Cette revendication commune se traduisant, une fois encore par des pratiques se situant dans l'alternative ou dans l'adaptation des logiques dénoncées.

Schéma 3. *Les pratiques d'économie solidaire entre régulation et alternative aux règles dominantes de la dépense et de l'échange*

		Echanges et dépenses régis par les prix de marchés	
		Alternative	Adaptation
Echanges et dépenses régis par l'Etat	Alternative	Crèches parentales	Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS)
	Adaptation	Jardins de l'insertion	Commerce équitable
		Adaptation	Alternative

Tout d'abord, en matière d'atténuation des échanges par les prix du marché, nous trouvons les jardins de l'insertion (ex : jardins de cocagne) qui se servent des marchés locaux pour promouvoir la vente de la production de personnes en insertion. Ici les prix ne résultent pas uniquement de la confrontation de l'offre et de la demande, ils sont influencés par les aides provenant de l'Etat ainsi que par l'engagement citoyen des consommateurs en faveur des personnes défavorisées. Dans l'alternative pure, nous trouvons les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) qui instaurent une production et une distribution des savoirs basées sur le don et l'apprentissage réciproque, les faisant ainsi échapper aux règles classiques de l'échange et au statut de marchandises. Entre ces deux positions, se situent les crèches parentales qui, par leur fonctionnement mêlant participation bénévole et aide de l'Etat, adaptent le paiement du service au prix de marché. Le commerce équitable, cherche à lutter contre le commerce inéquitable des multinationales tout en suppléant au niveau mondial à une régulation publique qui tarde à se mettre en place. Pour ce faire, il se fonde sur un engagement réciproque des offreurs et des demandeurs. D'un côté, les acheteurs fixent le prix à long terme, en tenant compte des coûts réels de production et en participant directement (conseils, financements etc.) à la mise en place de la production. De l'autre côté, les producteurs s'engagent

à organiser la production de manière démocratique, à respecter l'environnement et les droits sociaux tout en finançant le développement local (Bucolo, 2003). Même si le commerce équitable s'inscrit dans une démarche de marché semblant s'opposer à l'intervention publique (trade not aid)¹⁵, cette initiative née en Europe nous permet d'entrevoir une alternative théorique à la détermination de l'échange par les prix de marché. Il y a, d'une part, une volonté de co-construction de l'offre et de la demande, qui se traduit par une délibération et un accord sur le prix (ce n'est donc plus un ajustement mécanique de l'offre et de la demande qui est à l'origine de la détermination théorique du prix) et, d'autre part, une prise en compte des externalités négatives et positives dans cette co-construction coopérative.

Comme nous l'avons montré, les pratiques d'économie solidaires participent, avec des critères renouvelés de gouvernance, aux activités économiques fondamentales du système économique. Cela illustre la possibilité de fonder les principes d'une nouvelle vision économique en révisant, à la lumière des initiatives solidaires, les fondements théoriques de l'organisation économique. Une telle vision, plus ou moins alternative, semble non seulement possible mais nécessaire pour sortir le projet européen de l'actuelle impasse.

4. L'économie solidaire: une nouvelle utopie pour l'Europe

L'économie solidaire est un ensemble de pratiques concrètes qui montrent, par l'exemple, que les théories libérales ou keynésiennes ne suffisent pas à rendre compte de la diversité des modèles économiques. Ce constat empirique rejoint tout une tradition de recherche qui de Braudel (1979) à Polanyi (1983) en passant par Weber (1995) montrent la pluralité à l'œuvre dans l'organisation économique. Plus fondamentalement, à l'opposé frontal d'un réductionniste théorique à la Gary Becker (1997), nous nous inscrivons dans une approche socioéconomique (Caillé, 2005; Laville, 2005) rappelant la pluralité des modes d'échange (marché, redistribution, réciprocité) de production (capitaliste, domestique, artisanal, etc.) et d'action (agir instrumental, communicationnel, créatif¹⁶). L'économie solidaire est l'une des illustrations de cette pluralité, elle invite à dépasser le clivage Etat/marché et rappelle l'intrication étroite du marchand et du non marchand dans l'activité économique¹⁷. Surtout, l'économie solidaire invite à dépasser la dichotomie entre

¹⁵ Si, dans un premier temps, il s'agit de refuser l'aide de l'Etat pour renforcer les capacités d'agir des citoyens, dans un second temps, les acteurs du commerce équitable réclament, au niveau international, la mise en place de mécanismes économiques permettant de mieux réguler les prix du commerce mondial. Le rapport à l'intervention publique est donc bien plus ambivalent que le slogan (trade no aid) ne le laisse supposer.

¹⁶ Cf. Hans Joas, *L'agir créatif*, Paris, éditions du Cerf, 1999.

¹⁷ Malgré leurs liens évidents et leur grande proximité nous distinguons trois dichotomies parfois confondues :

science politique qui serait centré sur la formation de l'intérêt général et science économique qui se concentrerait sur l'ajustement des intérêts particuliers. En effet, la caractéristique première de l'économie solidaire est d'être une utopie concrète (Dacheux, 2007), un projet démocratique global, visant à instaurer la délibération comme principe constitutif du lien politique, du lien économique et du lien social. Il s'agit d'achever la construction de la démocratie en développant une démocratie participative au sein de toutes les organisations : institutions de la république, entreprises, ONG, associations, etc. Projet qui peut redonner un nouveau souffle à une Union européenne politiquement, économiquement et symboliquement affaiblie, parce qu'il s'inscrit dans le projet fondateur de l'Europe : gérer démocratiquement la diversité.

4.1. Régulation et espace public

L'intérêt de l'économie solidaire ne se limite pas à remettre en cause, dans la pratique, les théories économiques dominantes. La force du projet d'économie solidaire est de soumettre la logique économique à la logique démocratique. Face à la montée généralisée des inégalités que provoque aujourd'hui la mondialisation du capitalisme, l'économie solidaire propose un lien social, solidaire et librement choisi. Il s'agit d'une solidarité démocratique (Laville, 2005) qui, à l'image de l'engagement associatif, conjugue la liberté de choix individuel et l'implication collective. Ce type de solidarité se démarque de la solidarité mécanique et de la solidarité caritative et renouvelle la tradition de cohésion sociale portée par les Etats-nations de l'Union.

Surtout, le projet d'approfondir partout la démocratie, y compris dans la sphère économique, entre en profonde résonance avec le projet européen. L'économie solidaire, en rappelant que la coopération est souvent plus efficace que la compétition dans la production et la distribution de biens et de services durables correspondant aux attentes sociales, propose une règle du jeu économique qui est en phase avec l'utopie pacifiste originelle du projet européen. Une paix ne peut être durable que si elle est démocratique, c'est-à-dire non seulement désirée mais construite par les citoyens. Comme l'atteste la devise européenne « Uni dans la diversité » et comme le rappelle J.B de Foucauld, la construction européenne vise surtout la fabrication d'une « maîtrise démocratique de la diversité » (Foucauld, 2003). Or, l'économie solidaire peut se définir comme « l'ensemble des expériences visant à démocratiser l'économie à partir d'engagements citoyens » (Dacheux,

-public/privé (marque la qualité du propriétaire de l'organisation)

-marchand/non marchand (fait référence à l'objectif de l'activité : le profit ou d'autres buts)

-Etat/marché (caractérise des modes d'échanges : redistribution/ajustement automatique de l'offre et de la demande).

Laville, 2003 : 9). Dans cette perspective, l'économiste solidaire cherche à réconcilier le citoyen, le salarié et le consommateur, en introduisant, au cœur des pratiques économiques, une rationalité démocratique (Floris, 2003). Elle se situe alors en complète opposition avec le principe de gouvernance européenne qui vise à introduire la rationalité économique au cœur même du processus démocratique¹⁸. Mais du coup, l'économie solidaire se trouve en symbiose avec le processus de lente démocratisation marquant la construction de l'Europe politique. Il s'agit, d'une part, d'approfondir ce processus en renforçant la démocratie représentative par la démocratie participative et, d'autre part, de l'élargir en faisant pénétrer la démocratie au cœur des entreprises et des organismes de régulation de l'économie.

La démocratie est, par essence, un projet indéterminé. Or, l'économie solidaire préserve cette indétermination car elle s'appuie sur l'engagement des citoyens dans l'espace public. L'espace public est le cœur de la démocratie : non seulement, il relie sans lier et en cela constitue le creuset d'une identité politique respectant les différences culturelles mais de plus, c'est par l'espace public que les citoyens ont accès aux informations politiques, qu'ils peuvent débattre et se forger une opinion et qu'ils peuvent choisir les personnes qui exerceront le pouvoir politique. C'est par l'espace public que les citoyens se sentent non seulement destinataires du droit, mais aussi auteurs de ce droit (Habermas, 1997). C'est également dans l'espace public que les acteurs politiques se mettent en scène et où les problèmes politiques deviennent visibles (Arendt, 1983). Les « espaces publics de proximité », mis en œuvre au niveau local par les initiatives solidaires permettent aux acteurs politiques, aux acteurs économiques et aux acteurs civiques de confronter leurs points de vue, donnent une substance participative à la notion européenne de subsidiarité. Il ne s'agit donc pas de mettre en place une solution unique valable partout et par tous, mais de renforcer les institutions démocratiques favorisant les débats entre acteurs et facilitant la recherche de compromis tenant compte des contextes socio économiques, politiques et culturels dans lesquels ils sont noués. La force de l'économie solidaire est, justement, de ne pas proposer une réponse unique aux

¹⁸ La notion de gouvernance est issue du monde de l'entreprise et fait référence à la complexification des systèmes décisionnels. Dans le domaine politique, ce terme désigne, dans le même ordre d'idée, l'importance de nouveaux acteurs (experts, lobbysmes, ONG, etc.) dans l'élaboration et la mise en place des politiques publiques. Au niveau européen la gouvernance est définie officiellement comme « les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence » (Commission européenne, 2001). Si cette ouverture est théoriquement plus démocratique, dans les faits, la définition de la société civile adoptée au niveau européen inclut les entreprises capitalistes (CES, 1999). Or ces dernières, possédant des moyens financiers et logistiques bien plus considérables que les réseaux associatifs ou les entreprises de l'économie sociale, contribuent très fortement à inscrire les contraintes économiques au cœur même de la pensée politique.

maux sociaux (creusement des inégalités), économiques (chômage), culturels (crispations identitaires) qui frappent les Etats nations et de ne pas imposer une solution identique aux maux politiques qui affectent l'Union (non-délimitation du territoire, méfiance des citoyens, paralysie institutionnelle, etc.). Elle offre l'avantage de proposer une démarche commune préservant la pluralité des solutions. Cette place centrale accordée aux débats démocratiques, conjuguée au rappel incessant de la pluralité des modes d'échange économique (marché, redistribution, réciprocité), démarque le projet d'économie solidaire à la fois du modèle économique libéral dominant et de l'ambition d'un retour à un Etat-providence dirigiste au niveau de l'Union.

4.2. Alternative et participation : une nouvelle utopie pour l'Europe

Ancrée dans les pratiques quotidiennes, nourrie par les expériences passées ayant donné naissance à l'économie sociale, l'économie solidaire est, au niveau européen, une utopie. Or l'utopie est l'un des moteurs de l'action collective et, plus généralement, de l'action politique. Après tout, l'histoire de la construction européenne n'est-elle pas aussi celle de la lente concrétisation d'une utopie ? Cependant, le rôle de l'utopie ne se limite pas à son pouvoir performatif. L'utopie est, dans nos démocraties, au fondement même du politique. Ce qui est frappant aujourd'hui, ce n'est pas tant la remise en cause de la représentation que sa soumission à une idéologie instaurant le primat de l'économique sur le politique. Or, dans cette optique, la notion d'utopie est fondamentale puisque, justement, l'utopie permet de lutter contre l'hégémonie de l'idéologie. Elle n'est pas simplement un principe régulateur qui fixe un cap politique mais elle est, selon le mot de Paul Ricoeur, "le remède à la pathologie de la pensée idéologique". En effet, poursuit l'auteur, "l'utopie nous met à distance de la réalité présente, elle nous donne l'aptitude à éviter de percevoir ladite réalité comme naturelle, nécessaire ou inéluctable, mais plus important encore l'utopie nous propose de nouvelles réalités possibles" (Ricoeur, 1997). L'économie solidaire est une utopie opposée à l'idéologie dominante, une utopie qui vient élargir l'espace des possibles et répondre aux aspirations de participation politique des citoyens. Mais une utopie combattue par une violence symbolique visant, depuis la tragédie soviétique, à discréditer toute idée d'utopie. Une utopie méconnue du grand public et boudée par la classe politique. Une utopie à la fois forte et fragile, comme le projet européen.

Conclusion

Le projet européen semble actuellement dans une triple impasse : symbolique, politique et économique. Dans ce dernier domaine, deux visions radicalement opposées se font face. Aujourd'hui, le projet constitutionnel européen censé

succéder au traité de Nice reprend à son compte l'ordolibéralisme. D'une part, cette vision de l'Europe n'est pas en phase avec les attentes sociales d'une grande partie de l'opinion publique et, d'autre part, s'est avérée incapable de faire face à la crise actuelle, d'où la tentation d'appliquer des politiques keynésiennes au niveau européen. Cette solution a le mérite de rappeler la nécessité d'une régulation des marchés et le poids trop souvent négligé de l'Etat en tant qu'acteur économique fondamental. Cependant, comme nous avons essayé de le montrer, d'une part, elle ne peut pas se développer dans toutes ses potentialités dans l'état actuel des institutions de l'Union et, d'autre part, repose sur une dichotomie épistémologique entre la politique (dont la régulation relève des citoyens) et l'économie (dont la régulation est un problème d'expertise) heuristiquement improductive. C'est pourquoi il est urgent de réfléchir à un nouveau paradigme européen qui s'ancre dans la réalité économique, qui réponde aux désirs de participation des citoyens et qui renouvelle le souffle utopique qui a présidé à l'idée même de l'Europe. En alliant l'économique, le politique et le symbolique, le projet d'économie solidaire nous semble répondre à cette triple nécessité.

Références

- Arendt, H. (1983). *La condition de l'homme moderne*. Calman-Levy, Paris.
- Artus, P., & Virard, M.P. (2005). *Le capitalisme est en train de s'autodétruire*. La Découverte, Paris.
- Balme, R., Chabanet, D., Wright, R. (dir.) (2002). *L'action collective en Europe*. Presses de sciences po, Paris.
- Becker, G.S (1997). *The Economics of Life*. New York : McGraw-Hill.
- Boltanski, L., & Capiello, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Gallimard, Paris.
- Blanc, J., Ferraton, C., Malandrin, G. (2003), *Les systèmes d'échange local*. Hermès, 36.
- Braudel, F. (1979). *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*. trois tomes, Armand Colin.
- Bucolo, E. (2003). *Le commerce équitable*. Hermès, 36.
- Caillé, A. (2008). Présentation. *Mauss*, 30.
- Caillé, A (2005). *(Dé)-penser l'économique*. Paris, La découverte.
- Caillé, A (1999). Engagement sociologique et démarche idéaliste typique. *Sociologie du travail*, 41(3).
- Callon, M. (2006). What does it mean to say that economics is performative ? <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00091596/en/>
- Cazenave, M.C. (2006). Onze millions de travailleurs pauvres en Europe. *Connaissance de l'emploi*, 36.

- Carvalho, G., Dzimira, S. (2000). Don et économie solidaire. *La revue du GERFA*, 1.
- Clerc, D. (2001). Logique de l'association, logique du capital. *Pour*, 17
- Combemale, P. (1998). Circuit économique. *Cahiers Français*, 279.
- Comité Economique et Social européen (1999). *La société civile organisée au niveau européen*, CES, Bruxelles.
- Commission européenne (2005). *Livre blanc sur une politique de communication européenne*, Commission européenne, Bruxelles.
- Commission européenne (2001). *Livre blanc sur la gouvernance*, Commission européenne, Bruxelles.
- Dacheux, E. (dir.) (2007). *Communiquer l'utopie : économie solidaire et démocratie*, Paris, L'Harmattan.
- Dacheux, E., Goujon, D. (2002). De nouveaux outils pour comprendre l'économie solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale- RECMA*, 284, 81^e année, 60-75.
- Dacheux, E., Laville, J.L. (dir.) (2003). Economie solidaire et démocratie, *Hermès*, 36, Cnrs éditions, Paris.
- Degrype, C., & Pochet, P. (2009). Changer de paradigme : la justice sociale comme pré requis au développement durable, *working paper*, 2009.02, *ETUI*, Bruxelles.
- Dourson, F. (2009). Qu'apporte la notion d'encastrement, au sens ou l'entend Karl Polanyi à la compréhension des thématiques de la décroissance ? *Actes des 9^{ième} rencontres du Riuess, Roanne* (<http://www.iut-roanne.info/rencontres-riuess/Dourson.pdf>).
- Fitoussi, J.P., Leijonhufvud (2002). Préface, in J.M. Keynes *La pauvreté dans l'abondance*. Paris (1925-1937), Gallimard.
- Fitoussi, J.P. (2000). *Le débat interdit*. Seuil, Paris.
- Floris, B. (2003). Economie solidaire et espace public. *Hermès*, 36.
- Foucauld, (de) J-B. (2003). Pourquoi et comment renouveler la problématique ?. *La tribune fonda*, N°159/160.
- Gorz, A. (2003). *L'immatériel*. Paris, Galilée.
- Joas, H. (1999). *La créativité de l'agir*. Paris, Les éditions du Cerf.
- Habermas, J. (1997). *Droit et démocratie*. Gallimard, Paris.
- Joerges, C., & Rödl, F. (2004). Social market economy as Europe's Social Model?. *EUI Working Paper Law N° 2004/8*, European University Institute, Florence.
- Keynes, J.M. (1936). *Théorie générale, de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Payot.
- Keynes, J.M. (2002). *La pauvreté dans l'abondance*. Paris (1925-1937), Gallimard.
- Laville, J.L., & Cattani, A.D. (2005). *Dictionnaire de l'autre économie*. Desclée de Brouwer, Paris.
- Lefébure, P. (2005). *Quand des citoyens discutent le lien représentatif*. Thèse de science politique, IEP, Paris.

- Lefort, C. (1986). *Essai sur le politique*. Paris, Seuil.
- Maréchal, J.P. (2005). *Ethique et économie*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Le Masne, P. (2002). La rupture de Carl Menger avec l'économie classique. *L'économie politique*, 14.
- Meda, D. (2000). *Qu'est ce que la richesse ?*. Paris, Flammarion.
- Morin, E. (1994). *La complexité humaine*. Paris, Flammarion.
- Mouvements (2002). L'économie sociale et solidaire : un projet politique. *Mouvements*, 19.
- Peyrelevade, J. (2005). *Le capitalisme total*. Seuil, Paris.
- Prévost, B. (2001). Adam Smith : vers la fin d'un malentendu ? *L'économie politique*, 9.
- Polanyi, K. (1983). *La grande transformation*. Paris, Gallimard (1944).
- Polanyi, K. (2008). *Essais*, textes réunis par M. Cangiani et J. Marcourant. Paris, Seuil.
- Pour (2001). *Economie solidaire : ancrer l'utopie, tisser l'avenir*. Pour, 172.
- Ricoeur, P. (1997). *L'Idéologie et l'Utopie*. Seuil, Paris.
- Sen, A. (2003). *L'économie est une science morale*. Paris, La découverte.
- Stiglitz (2003). *La grande désillusion ?*, Le Livre de Poche, Paris.
- Utopia (2009). *Manifeste européen*. Paris, L'Esprit frappeur.
- Véraga, F. (2000). Libéralisme et éthique. *L'économie politique*, 6.
- Viveret, P. (2003). *Reconsidérer la richesse*. Editions de l'aube, La Tour d'Aigues.
- Weber, M. (1995). *Economie et société*. Paris, Pocket.
- Weisbein, J. (2002). *Construire la citoyenneté européenne*, thèse de science politique, IEP, Paris.
- Wolton, D. (1993). *La dernière utopie*. Flammarion, Paris.